

MON
CO
MUNTEU
CON
COMMUNAUTÉ

www.montlucon-communaute.com

Montluçon
Communauté

Commune de LAMAIDS

Règlement graphique

PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal Habitat
Montluçon Communauté

Echelle : 1 / 5000 ème

Approbation du projet

25 novembre 2024

PRESRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles

Arbres remarquables (art. L151-23 du C.U)

Bâtiments remarquables (art L151-19 du C.U)

Petits patrimoines (art L151-19 du C.U)

Mares (art L151-23 du C.U)

Prescriptions linéaires

Haut (art L151-23 du C.U)

Linéaire commercial ((art L151-16 du C.U)

Prescriptions surfaciques

Espaces Boisés Classés ((art L113-1 du C.U)

Emplacements réservés ((art L151-41 du C.U)

Espaces remarquables du paysage (art L151-23 du C.U)

Bois et bosquets (art L151-23 du C.U)

Bâtiment susceptible de changer de destination (art L151-11 du C.U)

Ensemble cohérent patrimonial ((art L151-19 du C.U)

Ripisylve (art L151-23 du C.U)

Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) (art L151-6 & L151-7 du C.U)

Zones humides (art L121-23 du C.U)

Zonage

AU : Zone à urbaniser à vocation résidentielle

ALe1 : Zone à urbaniser des futures zones d'activités économiques et d'équipement concernées par des OAP

ALem1 : Zone à urbaniser des futures zones d'activités économiques et d'équipement concernées par des OAP

ALem2 : Zone à urbaniser des futures zones d'activités économiques et d'équipement concernées par des OAP - Zone de la Loue

A : Zone agricole

Aeol : Zone agricole destinée à recevoir des installations éoliennes

Agv : Zone agricole destinée à recevoir l'installation des gens du voyage

Ap : Zone agricole à préserver pour des motifs paysagers et écologiques

Apv : Zone agricole destinée à recevoir des installations photovoltaïques au sol

N : Zone naturelle

Np : Zone naturelle à préserver pour des motifs paysagers et écologiques

Nc : Zone naturelle accueillant des carrières

Ncab : Zone naturelle dédiée à la construction de cabanes et roulottes

Ncab1 : Zone naturelle dédiée à la construction de cabanes et roulottes à Villebret

Ncab2 : Zone naturelle dédiée à la construction de cabanes et roulottes du camping municipal de Maslart

Ne : Zone naturelle dédiée aux équipements

Ne1 : Zone naturelle dédiée aux équipements de la piste de mini-racing

Ngv : Zone naturelle destinée à recevoir l'installation des gens du voyage

Nl : Zone naturelle à vocation de loisirs

Nm : Zone naturelle mixte (activités, hébergement...)

Nparc : Zone naturelle dédiée aux équipements

Npv : Zone naturelle destinée à recevoir des installations photovoltaïques au sol

Nsta : Zone naturelle dédiée à l'accueil de camping-car

Ua : Zone urbaine de centralité

Uaca : Zone urbaine de centre ancien de Montluçon

Uacv : Zone urbaine de centre-ville de Montluçon

Ubd : Zone urbaine d'habitat individuel dense majoritaire

Ubp : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire majoritaire

Uc : Zone urbaine d'habitat collectif majoritaire

Uec1 : Zone commerciale dont la taille est supérieure à 30 ha et dont le niveau d'offre correspond à une consommation exceptionnelle

Uec2 : Zone commerciale dont le niveau d'offre permet un rayonnement à l'échelle communautaire

Uec3 : Zone commerciale de proximité

Uei : Zone d'activités à vocation industrielle

Uei1 : Zone d'activités de niveau 1 définies dans le SCoT

Uei2 : Zone d'activités de niveau 2 définies dans le SCoT

Uei3 : Zone d'activités de niveau 3 définies dans le SCoT

Uei4 : Zone d'activité où le stockage et le dépôt de matériel à l'air libre est autorisé dans certaines conditions

Uem : Zone urbaine d'activités économiques mixtes

Uem1 : Zone d'activités économiques mixtes permettant à la fois l'accueil d'activités industrielles structurantes et l'accueil de commerces d'importance

Ueq : Zone urbaine d'équipements publics

Uf : Zone urbaine de faubourg

Uh : Zone urbaine relative aux hameaux

U1 : Zone urbaine d'activités touristiques et de loisirs

U11 : Zone urbaine d'activités touristiques et de loisirs

U12 : Zone urbaine d'activités touristiques et de loisirs

Autres

Routes primaires (BD Topo IGN)

Routes secondaires (BD Topo IGN)

Bâtiments (DGFP - PCI Vecteur - Avril 2023)

Limites cadastrales (DGFP - PCI Vecteur - Avril 2023)

Numéro	Libellé	Bénéficiaire	Surface en m²
1	ER extension cimetière	Commune de Lamaids	1393,36

0 250 500 m

Sources : IGN, DGFP PCI Vecteur Avril 2023, SAGE, DDT 03